



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 12

Date de la convocation :

15/11/2024

Date d'affichage :

15/11/2024

Échelle de prix de 2011/2024  
Prix en vigueur le 25/11/2024  
Page n°  
LE 2011-2024-00000000-00000000-00

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 22 novembre 2024

L'an deux vingt-quatre, le 22 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

Procuration : Madame HUMBLOT Valérie donne procuration à Monsieur GANEE Roger, Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Madame LABELLE Aurélie

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2024-040 - Autorisation de signature d'une convention sous seing privé – constitution d'une servitude de tréfonds d'assainissement sur la parcelle AC 51 au profil des consorts CORDIER-HUMBLOT**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la demande de servitude de Monsieur Jean Pierre CORDIER et Madame Valérie HUMBLOT pour faire passer un tuyau d'assainissement sur la parcelle communale AC 51 – Ecole élémentaire du 25 septembre 2024 ;

Considérant que dans le cadre de la vente de leur maison située 1 impasse des écoles, les acheteurs ont exigé que les vendeurs, les consorts CORDIER-HUMBLOT raccordent leur maison au réseau d'assainissement collectivité ;

Considérant que pour la réalisation de cette mission, le prestataire SUEZ a proposé de faire passer un tuyau d'assainissement d'1m50 sur l'arrière de la parcelle AC 51 appartenant à la commune et correspondant à la partie jardin de l'arrière de l'école élémentaire ;

Considérant que cette parcelle fait partie du domaine public de la commune ;

Considérant la nécessité de matérialiser cet état par une convention sous seing privé (protocole) entre les vendeurs, et la municipalité, concernant le tracé, les modalités, l'entretien etc. qui sera adossée à l'acte avec une clause en première partie pour qu'il soit reporté dans les ventes ultérieures ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

**Article 1** : D'approuver la constitution d'une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux usées sur les parcelles cadastrées AC 51 correspond à la partie arrière de l'école élémentaire de la commune.

**Article 2** : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à conclure cet état par une convention sous seing privé qui sera reportée dans les ventes ultérieures, à titre gratuit avec les consorts

CORDIER-HUMBLOT. Il est précisé que les frais d'acte constitutif à cette servitude seront à la charge du bénéficiaire de cette servitude.

**Article 3 :** D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche pour représenter la commune lors de cette vente ou à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	1 (HUMBLOT Valérie)

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

**Le Maire**



**Valérie HOSTALIER**